

# Activités admissibles à titre de formation continue du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022

Une activité de formation continue doit :

- Permettre le développement des habiletés, des compétences et des connaissances professionnelles du membre.
- Respecter les exigences de la [Politique de formation continue \(FC\) obligatoire](#) de l'Ordre, et être en lien avec le milieu de pratique professionnelle

Formations	Heures reconnues	À comptabiliser par le membre, preuves à conserver et à fournir sur demande
<b>Formation, congrès ou colloque de l'OHDQ</b>	Varie selon la formation	Les heures sont inscrites automatiquement au dossier par l'OHDQ
<b>Formation dentaire continue en ligne</b>	Varie selon la formation	Inscrire vous-même la formation à votre dossier une fois que vous l'avez complétée et réussie.
<b>Réanimation cardiorespiratoire (RCR)</b>	Max. 5 heures par période de référence de 2 ans. <b>Formation en ligne seule non admissible</b> <b>Volet pratique en présentiel obligatoire</b>	Doit être donnée par un organisme reconnu. Formation minimale RCR adultes/enfants, avec utilisation du défibrillateur externe automatisé (DEA) et volet pratique en présentiel avec instructeur obligatoire. <b>Formations hybrides ou mixtes acceptées si volet pratique fait en présentiel.</b>
<b>Administration d'oxygène</b>	Max. 4 heures aux 2 ans	Le nombre d'heures doit être clairement identifié sur la carte ou l'attestation de formation.
<b>Soins anaphylactiques (Épinéphrine, SA ou GAS)</b>	Max. 4 heures aux 2 ans	Le nombre d'heures doit être clairement identifié sur la carte ou l'attestation de formation.
<b>Congrès de l'Ordre des dentistes du Québec (ODQ) : Journées dentaires internationales (JDIQ)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vendredi au dimanche : Inscrire le nombre d'heures du cours et non pas les unités.</li> <li>• Lundi et mardi : 2,5 heures pour chaque conférence (1 conférence par demi-journée)</li> <li>• Exposants = 1 heure max. pour les deux jours, même si 2 heures par jour sur l'attestation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous devez, inscrire vous-même les formations à votre dossier, <b>l'Ordre ne reçoit plus les listes de présence.</b></li> <li>• Pour recevoir par courriel votre attestation de présence de l'ODQ, vous devez fournir une adresse courriel valide lors de votre inscription et faire balayer (<i>scanner</i>) votre porte-nom à chaque conférence, ainsi qu'à l'entrée du salon des exposants.</li> <li>• Le visionnement des enregistrements des JDIQ achetés par l'employeur n'est pas accepté, car aucune preuve ou attestation vérifiable.</li> </ul>
<b>CIQ, INESS, INSPQ</b>	Varie selon la formation (exclure repas)	Cours en lien avec le milieu de pratique professionnelle
<b>Sociétés dentaires</b>	Varie selon la formation (exclure repas)	L'Ordre ne reçoit plus les listes de présence
<b>Formation en gestion de cabinets d'hygiène dentaire (Avril 2021)</b> Le cours doit être en lien avec le milieu de pratique professionnelle	Varie selon la formation (exclure repas)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion financière, matérielle, informationnelle et de ressources humaines</li> <li>• <b>Aspects légaux, réglementaires et normatifs</b> de la tenue d'un cabinet, du marketing ou de la publicité</li> </ul>
<b>Cours ou congrès dentaires hors Québec</b>	Mêmes critères que si suivis au Québec	Exposants seulement 1 heure maximum pour tout le congrès, même si 2 heures par jour sur l'attestation
<b>Formations diverses Ex. :</b> • Séminaire, discussion d'histoire de cas, cercle d'étude. • Projet de recherche ou comité reconnu	Consulter l'Ordre au préalable	Les heures d'étude de cas pour présentation de plan de traitement ne sont pas admissibles.
<b>Préparation à titre de formateur pour :</b> Conférence ou séminaire	Max. 8 heures pour la préparation d'une présentation de 3 heures si reconnues	La durée de la formation ne peut être comptabilisée en surplus, même si elle est donnée plus d'une fois. <b>Consulter l'Ordre au préalable</b>
<b>Rédaction d'articles scientifiques publiés</b>	Max. 8 heures par article publié	<b>Consulter l'Ordre au préalable :</b> Seulement les articles scientifiques publiés relatifs au domaine dentaire.
<b>Cours universitaire en lien avec le milieu de pratique Ex. :</b> • BAC en enseignement professionnel et technique • Doctorat en médecine dentaire.	<u>Ex.</u> : Cours de 3 heures x 15 semaines = 45 heures <b>Valider le cours au préalable auprès de l'Ordre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le cours doit être terminé, réussi et être en lien avec la profession.</li> <li>• <b>Pour toute autre formation universitaire, consulter l'Ordre au préalable.</b></li> </ul>
<b>Cours destinés à d'autres professions ou pour réorientation de carrière Ex. :</b> • Thérapeute ou intervenant non en lien avec la profession • Certificat en administration • Cercles d'entrepreneurs ou de réseautage	0	Ces heures ne sont pas reconnues comme étant de la formation continue.
<b>Autres : Ex. :</b> • Bénévolat • Journée carrière, garderie ou CPE • Salon éducation ou de santé • Mission humanitaire • Facebook Live	0	Ces heures ne sont pas reconnues comme étant de la formation continue. Les entrevues ou les capsules sur réseaux sociaux ne sont pas reconnues.
<b>Formations de l'employeur Ex. :</b> • Réunion d'équipe motivationnelle ou de coaching personnalisé • Cours sur les techniques de vente de plans de traitement, de marketing et de services • Cours sur la performance, neurosciences et de types de personnalité (couleur) • Cours de croissance personnelle, de langues, cours d'informatique ou logiciels, non en lien avec la profession...	Non reconnue comme étant de la formation continue, même si elles sont offertes lors de séminaires ou congrès dentaire.	Le visionnement des enregistrements ou de webinaires achetés par l'employeur et les résumés de formations suivies par celui-ci ou par un collègue, ne sont pas admissibles, car aucune preuve ou attestation vérifiable. L'explication du fonctionnement d'un équipement ou du fonctionnement de la clinique n'est pas admissible. Seulement les heures de formations de base pour les logiciels dentaires seront admissibles. Les heures de coaching personnalisé, d'accompagnement ou d'intégration ne seront pas acceptées.
<b>Stage de perfectionnement imposé par l'Ordre. Ex. :</b> • Retour après absence de plus de 5 ans ou retour aux fonctions cliniques • Recommandation du comité d'inspection professionnelle	Le nombre d'heures de stages ou de formations dépend de la décision du comité d'admission ou du Conseil d'administration.	Les cours de perfectionnement et les stages ne sont pas acceptés. <b>Les heures seront ajustées sans préavis.</b> Les preuves de stages et de formations doivent être acheminées au comité d'admission.
<b>Inspection professionnelle :</b> Heures de préparation et de visite	Ces heures ne sont pas reconnues comme étant de la formation continue.	Les preuves de formations et de RCR déclarées doivent être fournies au comité d'inspection sur demande.

Pour les formations données par d'autres organismes que l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**, vous devez :

- Inscrire vous-même les formations à votre dossier une fois que vous les avez complétés et réussis.
- Conserver les pièces justificatives de vos formations jusqu'à la prochaine visite d'inspection professionnelle et les fournir à l'Ordre seulement sur demande.
- Éviter de suivre la même formation plus d'une fois sans mise à jour vérifiable. Ex. : Webinaires ou lunch & learn (visite de représentant)
- Les formations ou webinaires qui ne fournissent pas d'attestations ou de code validation ne seront pas acceptés.
- Le formateur animant une activité de formation doit posséder l'expertise pédagogique et professionnelle nécessaire afin de la dispenser.
- **Les heures de formations non reconnues et de celles déjà suivies seront ajustées à votre dossier sans préavis.**

### Quelques exemples de sites offrant de la formation continue

Formations en ligne	Français	Anglais	Gratuites	Payantes	À noter
<a href="#">Academy of General Dentistry (AGD)</a>		X		X	
<a href="#">ACES Advanced Continuing Education Systems</a>		X		X	
<a href="#">ADA Continuing Education Recognition Program</a>		X	X	X	
<a href="#">American academy of periodontology</a>		X	X	X	
<a href="#">American Dental Hygienists' Association</a>		X		X	
<a href="#">Association canadienne des hygiénistes dentaires</a>	X	X	X	X	Quelques formations sont parfois gratuites et en français. La plupart sont toutefois en anglais, payantes ou disponibles qu'aux membres de l'ACHD
<a href="#">CDEWorld - Continuing Dental Education</a>		X	X	X	
<a href="#">Compendium</a>		X	X	X	
<a href="#">Consortium national de formation en santé (CNFS)</a>	X		X		Suggestion : Intégrer les données probantes à notre pratique quotidienne : un défi réalisable
<a href="#">Dental Academy of Continuing Education</a>		X		X	
<a href="#">Dentalcare.com</a>	X	X	X		Autoapprentissage
<a href="#">Dental Didactics CE.com</a>		X		X	
<a href="#">Dental Tribune Study Club</a>	X	X	X		
<a href="#">Dimensions of Dental Hygiene</a>		X		X	
<a href="#">Formations sur la Covid-19</a>	X	X	X	X	
<a href="#">Hygienetown</a>		X		X	
<a href="#">McGill University</a>		X	X	X	
<a href="#">Ordre des hygiénistes dentaires du Québec</a>	X		X	X	
<a href="#">Spear Online</a>		X		X	
<a href="#">Swiss dental academy</a>		X	X		
<a href="#">Université Laval</a>	X	X	X	X	
<a href="#">University of Minnesota</a>		X	X	X	
<a href="#">Université de Montréal</a>	X	X	X	X	
<a href="#">Viva learning</a>		X	X		

**D'autres organismes ou compagnies dentaires peuvent aussi offrir certaines formations pertinentes selon le secteur de travail. Consulter l'Ordre au préalable.**